

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN ET LE DEUX MARS À 14H00 HEURES

À la requête de :

L'association "CONFRERIE EDEN PORC", Association, ayant son siège social ,774 Route de Beaucaire à 69700 LOIRE SUR RHONE ; poursuites et diligences de son Président en exercice M. SIGAUD PASCAL, domicilié en cette qualité audit siège social,

Laquelle m'expose :

Que l'association requérante organise du 19.03.2021 au 31.12.2021 (date à affiner selon mesures sanitaires), un concours culinaire visant à récompenser le "Meilleur Saucisson" sur la base de 3 catégories de participants.

Qu'à ce titre un règlement a été rédigé afin de déterminer les conditions de participation exigées pour l'ensemble des candidats audit concours, les modalités de réception des produits en concours, de déterminer la composition du Jury, les modalités de computation des votes ainsi que l'élection des primés pour les 4 Trophées à savoir EDEN PORC D'OR, EDEN PORC D'ARGENT; EDEN PORC DE BRONZE et LE PRIX SPECIAL DE L'ARAG.

Qu'à toutes fins utiles et pour la sauvegarde de ses droits, me requiert à l'effet d'être dépositaire dudit Règlement "Trophée EDEN PORC du Meilleur SAUCISSON".

Ceci étant exposé et déférant à cette réquisition,

Je, **Maître CHEZEAUBERNARD ERIC**, Huissier de Justice associé au sein de l'étude SELARL CHEZEAUBERNARD & Associés, sise à Neuville sur Saône, 12 avenue Burdeau,

CERTIFIE

Avoir reçu ce jour en mon Etude, Monsieur SIGAUD PASCAL, Président de de l'association "**CONFRERIE EDEN PORC**" lequel m'a remis copie du Règlement du "TROPHEE EDEN PORC du MEILLEUR SAUCISSON" dont copie est annexée au présent Procès-Verbal de Dépôt.

REGLEMENT EDITION 2021

« TROPHEE EDEN PORC DU MEILLEUR SAUCISSON »

Article n°1 : Organisateur :

L'association Confrérie Eden Porc dont le siège social se situe 774 Route de Beaucaire à 69700 LOIRE SUR RHONE, représentée par son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège social de la Confrérie, organise du 19.03.2021 au 31.12.2021 (date à définir selon les mesures sanitaires), le Trophée Eden Porc du Meilleur Saucisson.

Article n°2 : Conditions de participation :

Le Concours du Trophée Eden Porc du Meilleur Saucisson est ouvert à tous les salaisonniers, charcutiers de la région AUVERGNE RHONE ALPES, régulièrement inscrits au Répertoire des Métiers et ce quelle que soit l'importance de leur entreprise artisanale. Le produit proposé doit être de fabrication exclusive du participant, il s'y engage par sa signature apposée sur le bulletin de participation.

Le saucisson présenté par chaque candidat devra être un saucisson sec, 100% pur porc embossé avec des boyaux naturels, il devra être conforme en tous points aux codes et usages de la profession de charcuterie, de la salaison et des conserves de viandes, de plus il devra être en vente toute l'année.

Article n°3 : Catégories de Saucisson en concours :

Le Concours du Trophée Eden Porc de meilleur Saucisson comportera 3 catégories de Saucisson :

- Le saucisson sec, pur porc, supérieur.
- La saucisse sèche, pur porc, supérieure.
- La rosette supérieure, fuseau supérieur.

Article n°4 : Candidatures pour les présélections

La réception des candidatures aura lieu du 05.04.2021 au 03.05.2021 au plus tard par inscription :

- Par mail sur le site en ligne : www.edenporc.fr (concours-saucisson@edenporc.fr)
- Par courrier postal, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse mentionnées ci-après : **STEF Transport SAINT ETIENNE 8 Rue Necker ZI Verpilleux 42000 SAINT ETIENNE.** La société STEF Transport étant le Partenaire Officiel de ladite Opération TROPHEE EDEN PORC DU MEILLEUR SAUCISSON.

Après avoir dûment complété et signé son bulletin de participation en ligne ou par courrier, lequel doit être intégralement complété des mentions obligatoires, sous peine de se voir éliminer en cas de réponses manquantes ou mensongères, chaque candidat joindra à son envoi les échantillons suivants selon la catégorie de concours qu'il aura choisi à savoir :

- 5 échantillons pour la catégorie du saucisson sec,
- 5 échantillons pour la catégorie de la saucisse sèche,
- 3 échantillons pour la catégorie de la rosette supérieure,

Le tout correspondant aux codes des usages de la charcuterie, de la salaison et des conserves de viandes.

Un droit d'inscription de 50 euros sera demandé pour chaque participation à la catégorie choisie, et sera cumulatif en cas d'inscription à plusieurs catégories.

Lesdits échantillons seront soumis à l'appréciation d'un pré-jury lors des opérations de présélections.

La SELARL CHEZEAUBERNARD ET ASSOCIES HUISSIER DE JUSTICE par le Ministère de ME CHEZEAUBERNARD Éric sera dépositaire dudit règlement et en charge d'en garantir la pleine exécution.

Les horaires de dépôt des dossiers de candidatures devront respecter les horaires d'ouverture au Public de la Société STEF Transport ci-dessus énoncée.

Une étiquette de présélection audit Trophée sera établie pour chaque participant selon modèle annexé au présent règlement et un numéro d'ordre sera attribué par le réceptionnaire à chaque lot déposé, aucun signe distinctif ne doit apparaître sur le produit présenté pour chacune des catégories concourues sous peine d'être disqualifié d'office.

Me CHEZEAUBERNARD sera présent lors de la réception de l'ensemble des échantillons pré-étiquetés au caveau du domaine CUILLERON YVES afin d'en garantir la traçabilité

Article n°5 : Présélection :

Un pré Jury composé exclusivement de membres de la Confrérie Eden Porc et de passionnés de gastronomie procédera à une présélection des échantillons présentés par chaque candidat et ce, quelle(s) que soit la ou les catégories pour laquelle ou lesquelles il concourt.

Les décisions du pré Jury prises à huis clos à l'occasion de cette présélection seront définitives et sans appel.

Une liste des candidats retenus pour chaque catégorie concourue sera établie par l'Huissier de Justice instrumentaire en charge de la régularité des opérations et une réponse de la décision retenue sera adressée à chacun des participants quelle que soit la décision prise par le pré Jury pour la catégorie concourue, et ce dans un délai minimum d'un mois avant la date de la finale audit concours par tous moyens utiles.

Pour les présélectionnés à participer à la Finale du Concours "Trophée Eden Porc du meilleur saucisson », il leur sera communiqué par le Comité d'organisation dudit Concours, la date et le lieu de situation de ladite Finale.

Article n°6 : Candidats Présélectionnés :

Chaque candidat présélectionné à participer à la Finale du concours "Trophée Eden Porc du meilleur saucisson", pour les catégories pour lesquelles il aura été présélectionné, devra adresser son inscription pour la ou les catégorie(s) à laquelle il concourt.

Article n°7 : Dépôt des Produits en concours :

En même temps qu'il retournera son bulletin d'inscription, le candidat présélectionné devra réadresser selon les mêmes conditions requises pour la présélection, à savoir les échantillons suivants selon la Catégorie de Concours qu'il aura choisi :

- Pour la catégorie du saucisson sec : 5 échantillons.
- Pour la catégorie du saucisse sèche : 5 échantillons.
- Pour la catégorie de la rosette supérieure : 3 échantillons.

Le tout correspondant aux codes des usages de la charcuterie, de la salaison et des conserves de viandes.

Ce nouvel envoi devra être effectué à l'adresse précédemment indiquée pour la présélection à savoir chez STEF Transport SAINT ETIENNE 8 Rue Necker ZI Verpilleux 42000 SAINT ETIENNE.

L'envoi des échantillons de Saucisson pour la catégorie sollicitée devra être effectué auprès de la société STEF Transport, au plus tard 08 jours avant la date officielle du concours, et ce aux horaires d'ouverture au Public de la Société STEF Transport ci-dessus énoncée.

Comme pour les pré-sélections, une étiquette de sélection audit Trophée sera établie pour chaque participant selon modèle annexé au présent règlement.

Un numéro d'ordre sera attribué par l'Huissier de Justice réceptionnaire à chaque lot déposé, aucun signe distinctif ne doit apparaître sur le produit présenté pour chacune des catégories concourues sous peine d'être disqualifié d'office.

Me CHEZEAUBERNARD sera présent lors de la réception de l'ensemble des échantillons étiquetés afin d'en garantir la traçabilité.

Article n°8 : Trophées :

Quatre Trophées seront décernés par catégorie concourue :

- 1^{er} Prix : l'Eden Porc d'Or
- 2^{ème} Prix : l'Eden Porc d'Argent
- 3^{ème} Prix : l'Eden Porc de Bronze
- 4^{ème} Prix : le prix spécial ARAG (Auvergne Rhône Alpes Gourmand) du Jury.

Le Comité d'Organisation se réserve le Droit de modifier ou d'ajouter un prix le Jour de la Finale.

Article n°9 : Déroulement de la Finale :

La Finale du Concours du Trophée Eden Porc du Meilleur Saucisson doit se dérouler "DATE A DEFINIR SELON LES MESURES SANITAIRES", à CHAVANAY dans la Cuverie de Yves CUILLERON, vigneron de renom et membre de l'association organisatrice.

Le Jury sera composé de 21 Tables de 7 personnes, Présidé sous l'égide du Parrain et/ou de la marraine désigné(e) par la Confrérie Eden Porc, ledit jury sera sélectionné parmi :

- Des professionnels de la gastronomie (meilleurs ouvriers de France, chefs étoilés, chefs célèbres ou émérites).
- De vignerons et épiciers reconnus et sélectionnés par le bureau de la Confrérie Eden Porc.
- Des membres Inscrits de la Confrérie Eden Porc à jour du paiement de leur cotisation annuelle au jour de la Finale dudit Concours.

Article n°10 : Déroulement des Votes :

Les produits concourant pour chaque catégorie, seront présentés en fonction du numéro d'ordre attribué par L'Huissier de Justice selon un mode opératoire laissé à la libre interprétation de l'Huissier instrumentaire.

La liste des concourants, avec leur numéro d'ordre correspondant, fera l'objet d'un procès-verbal déposé dans les minutes de l'Etude Huissiers de Justice la veille du jour de la Finale.

Chaque produit présenté, en fonction de la catégorie pour laquelle le candidat concourt, fera l'objet d'un vote par des membres du jury sus énoncé, selon une fiche de dégustation fournie au préalable aux votants.

Le candidat ayant remporté le plus de points au vote correspondant à la catégorie pour laquelle il concourt, remportera le Trophée objet dudit vote. En cas de vote ex aequo pour une même catégorie, l'avis du parrain et ou de la marraine de l'année en cours sera prépondérant.

Le décompte des votes et la remise des prix seront effectués sous contrôle de l'Huissier de Justice membre de l'Etude d'Huissiers de Justice dépositaire du règlement.

Un comité de Surveillance, composé du Président de la Confrérie Eden Porc, assisté de son secrétaire ainsi que du Parrain désigné pour l'opération annuelle en cours, aura toute latitude pour trancher des difficultés liées à l'organisation des votes ou de leur computation. Leur décision sera définitive et sans appel pour quelle que cause que ce soit.

Les candidats audit concours s'engagent à respecter scrupuleusement les conditions dudit règlement et à accepter les décisions du Jury ou du Comité de Surveillance et ce notamment en cas de difficultés survenues lors des opérations de vote ou de computation des fiches de résultat par catégories concourantes, et ce sous le contrôle de l'huissier de Justice instrumentaire.

Article n° 11 : Proclamation des Résultats :

La remise des trophées attribués à chacun des candidats ayant remporté selon leur catégorie le 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} prix ou prix complémentaire (cf. règlement supra) sera effectuée au cours d'une cérémonie effectuée dans le strict respect des conditions sanitaires.

Chaque gagnant du trophée correspondant à sa catégorie de participation, ne pourra faire valoir son trophée vis-à-vis de sa clientèle ou des tiers que pendant la période comprise entre deux concours organisés par la Confrérie Eden Porc.

Par ailleurs, aucune utilisation du logo de la Confrérie Eden Porc à des fins commerciales ne saurait être autorisée sans l'accord express des membres de la Direction de ladite confrérie.

Article n°12 : Cas Fortuit ou Force majeure.

La Confrérie Eden Porc ne saurait être responsable pour quelle que cause que ce soit, des empêchements ou conséquences dommageables consécutives à la réalisation d'un cas fortuit ou de force majeure, l'empêchant de procéder à la réalisation de l'ensemble des articles du présent règlement.

Ledit Règlement déposé ce jour en les minutes de l'Etude CHEZEAUBERNARD ET ASSOCIES au N° 12 AVENUE BURDEAU, 69250 à NEUVILLE SUR SAONE de tout quoi j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de Dépôt, avec trois Annexes pour servir et valoir ce que de droit.